

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
Procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 19 décembre 2023 à 19h

Date de convocation : 13 décembre 2023

Convoqués et présents : Mme Stéphanie ROUSSIES, Maire

Mr Alain BOURDET, Mme Géraldine ARNOULD, Emilie LEFEBVRE, Mr Stéphane DEVEZ, adjoints
Mr Francis JAMMES, conseiller délégué

Mmes Sandie CASSAN, Ginette GINESTE, Joëlle SABATIE, Mrs Michel ARNAUDET, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Florian LAFLORENCIE, conseillers municipaux

Excusées ayant donné procuration :

Mme Amélie VERGNE à Mr Francis JAMMES

Mme Nathalie BRUNET à Mme Stéphanie ROUSSIES

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 novembre 2023
2. Présentation par Territoire d'Energies du Lot de l'étude de faisabilité photovoltaïque au groupe scolaire et chauffage réversible avec demandes de financement
3. Eclairage public du terrain de pétanque
4. Budget commune : admission en non-valeur
5. Budget lotissement les Prés de Lascol : décision modificative à prendre
6. Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau – année 2022
7. Lignes Directrices de Gestion
8. Questions diverses

Secrétaire de séance : Michel ARNAUDET

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 novembre 2023

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Présentation par Territoire d'Energies du Lot de l'étude de faisabilité photovoltaïque au groupe scolaire et chauffage réversible avec demandes de financement

Madame la Maire remercie Mr Abadallah SOILHI, chargé d'études à la Fédération Départementale d'Energies TE 46, d'être présent à cette séance du conseil municipal pour présenter le projet, accompagné par TE 46.

Elle rappelle que dans la continuité du diagnostic énergétique réalisé à l'école, une réflexion est en cours pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur une partie de la toiture de l'école. Elle précise que l'Architecte des Bâtiments de France nous impose certaines contraintes, en termes de surface à couvrir mais aussi en termes de couleur de panneaux : ils devront être couleur tuile, ce qui impliquera un prix plus élevé, un rendement plus faible. Plusieurs conseillers regrettent ces contraintes, mais il n'est pas possible d'y déroger. Une étude de charge devra néanmoins être réalisée par rapport au poids à supporter.

M. Abadallah SOILHI explique que le principe retenu est l'autoconsommation sans revente du surplus, sachant que l'autoconsommation collective peut être répartie sur tous les bâtiments communaux se trouvant dans un périmètre d'un km (20 km après dérogation) avec une clé de répartition très souple.

L'énergie produite par l'installation de 9 kWc (30 panneaux) est évaluée à 8232 kWh/an, ce qui représente 7% des besoins de l'école. 73% de l'énergie produite serait autoconsommée à l'école. Lorsque l'école sera fermée les deux mois d'été l'électricité produite permettra de réduire la facture énergie de la mairie et du foyer rural. Le coût du projet est chiffré à 20 000 €. Le temps de retour sur investissement est évalué à 13 ans. L'Etat verse une prime de 3 420 €. L'économie générée en termes de diminution du sous-tirage serait de 1482 € par an, sur

la base du tarif du kWh de 2022 (qui ne manquera pas d'augmenter dans les années à venir, la rentabilité pourrait donc augmenter).

Mme Sandie CASSAN demande si l'option des ombrières qui avait été un temps évoquée est abandonnée. En effet, la pose sur ombrière est bien plus onéreuse, et la couleur noire n'aurait pas été autorisée pour autant.

M. Alain BOURDET s'inquiète de la prise en compte du risque électrique en cas d'incendie dans un bâtiment scolaire. Mr SOILHI indique que le SDIS liste des préconisations qui sont systématiquement respectées, avec notamment des optimiseurs de puissance.

Mr Jean-François GUERRAND demande comment est fixé le prix de revente à EDF et s'il est évolutif ; il est répondu que ce prix est fixé une fois pour toutes à l'occasion de la demande de raccordement.

Le planning de réalisation prévoit les autorisations d'urbanisme (2 mois), la demande de raccordement (3 mois), l'obtention des devis puis la réalisation ce qui représente environ une année.

Il est possible de lancer les trois premières étapes sans s'engager à réaliser le projet.

Dans ces conditions, le conseil unanime valide la poursuite du projet et autorise par avance Mme la Maire à solliciter toutes les subventions possibles.

Mme la Maire indique ensuite qu'une réflexion est en cours pour l'installation de la climatisation dans certaines parties de l'école. Elle précise que la Mairie reçoit des demandes répétées en conseil d'école et appuyées des enseignants du fait que la température dans les classes peut grimper fortement lors des périodes de canicule, les classes de maternelle étant plus exposées que celles du primaire. Le dortoir est déjà équipé ce qui apporte un confort très apprécié au moment de la sieste des plus petits.

Des devis sont en cours afin d'alimenter la réflexion. Il faut préciser que l'étude relative à l'installation de panneaux photovoltaïques prend déjà en compte le surplus de consommation que générerait éventuellement cette climatisation.

Une installation en tranches pourrait être envisagée, d'abord le haut de l'école, puis le bas.

Mme Géraldine ARNOULD demande si l'installation serait réversible, afin d'allonger la durée d'utilisation de l'équipement ; en effet elle pourrait aussi servir de chauffage l'hiver, ce qui est un élément important à prendre en compte considérant l'évolution du prix du gaz qui alimente actuellement notre chaudière ; M. Alain BOURDET précise que la chaudière à gaz sera toujours en service pour chauffer les parties telles que les couloirs, les sanitaires, l'eau ...

Mme Sandie CASSAN demande des précisions sur le vitrage actuel du bâtiment et plus largement sur les conclusions de l'audit énergétique : nous avons du double vitrage partout mais certaines fenêtres seraient à revoir, ainsi que l'isolation des murs extérieurs ; l'isolation des plafonds en revanche est satisfaisante.

3. Eclairage public du terrain de pétanque

M. Francis JAMMES expose le projet d'éclairage public du boulodrome qui serait raccordé à l'éclairage public communal déjà transféré à la Fédération d'Energies TE 46. Il explique que le système actuel est peu satisfaisant, la lumière du boulodrome reste trop souvent allumée la nuit ce qui génère des consommations excessives. Il s'agirait de relier les deux mâts existants au poteau d'éclairage public le plus proche de la rue de Lapascalie, et de changer les têtes des mâts pour des éclairages plus efficaces ; ceux-ci seraient actionnés par un bouton poussoir avec minuterie pour éviter qu'ils restent allumés la nuit ; au-delà de 23h il ne sera plus possible d'éclairer.

On envisage également d'ajouter un éclairage pour le pré contigu qui peut occasionnellement servir de zone de stationnement ; celui-ci serait actionné uniquement par les services municipaux.

Le devis élaboré par la FDEL-TE46 s'élève à 12 100 € HT avec une prise en charge de 80% au titre du transfert de compétence, le reste à charge de la commune s'élevant à 2 240 € HT.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation des travaux d'éclairage public au boulodrome correspondant au devis établi par TE46 et autorise Mme la Maire à signer tous documents afférents.

4. Budget commune : admission en non-valeur

Le Service de Gestion Comptable de St Céré nous a fait part des produits irrécouvrables pour la somme de 0,70 € sur deux factures de cantine et de garderie. Il s'agit d'admettre ces sommes en non-valeur du fait de leur faible

montant qui ne justifie pas de poursuites.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour admettre en non-valeur la somme de 0,70 €.

5. Budget lotissement les Prés de Lascol : décision modificative à prendre

Afin de pouvoir mandater la dernière échéance de l'emprunt, il convient de rajouter la somme de 90€ sur le compte 66111 (intérêts d'emprunt) à prendre sur le compte 608 (frais sur terrain en cours). Une écriture interne devra également être prise en opération d'ordre afin d'équilibrer la somme de 90 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable à cette décision modificative du lotissement les Prés de Lascol.

6. Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau – année 2022

Ce rapport a été adopté par le conseil syndical d'adduction d'eau potable Saint Laurent- Belmont Bretenoux en date du 27 novembre 2023. Il a été transmis pour lecture à tous les conseillers municipaux.

Mme la Maire explique que la baisse de rendement vient du fait que nous déplorons plusieurs incidents de casse sur le réseau ; pour simplifier, une partie de l'eau achetée n'a pas été revendue, et le rendement qui était de 84 % l'année précédente n'est que de 64 % en 2022.

Elle précise que sur les cinq dernières années le syndicat a rénové au total 5,38 km de réseau sur les deux communes.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau du Syndicat d'adduction d'eau potable de Saint-Laurent/Belmont.

7. Lignes Directrices de Gestion

Les lignes Directrices de Gestion ont été établies par Mme la Maire en date du 1^{er} janvier 2022 après avoir obtenu un avis favorable du comité technique du Centre de Gestion en date du 16 décembre 2021.

Ceci découle de la Loi du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique qui consiste en l'obligation d'arrêter des LDG afin de proposer une ligne directrice pour l'évolution de la carrière des agents, les avancements de grade et la valorisation des parcours professionnels.

Ces LDG doivent être présentées au conseil municipal et ensuite communiquées aux agents de la collectivité. Le document a été communiqué aux conseillers municipaux et leur examen ne suscite ni question ni débat.

8. Questions diverses

- L'entreprise TPJ, mandatée par le SMDMCA (Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et Cère Aval) est intervenue sur le talweg en amont du bassin de Labrunie dont les bords s'étaient fortement dégradés.
- Mme Emilie LEFEBVRE tient à remercier chaleureusement la famille Selin qui est intervenue à l'école sur le thème du chocolat dans le cadre de la Semaine du Goût, et qui a fourni gratuitement 6 kg de chocolat en plus de leur prestation d'animation. Elle précise que l'an prochain la semaine du goût sera animée par M. Raymond BORIS sur le thème des champignons.
- Mme Emilie LEFEBVRE revient sur la récente plantation d'un verger citoyen en contrebas de l'école, projet impulsé par la Fédération de chasse au titre de la biodiversité et qui a vu la participation de nombreux administrés dont des enfants. Merci aux chasseurs de la commune qui sont venus prêter main-forte et aux agents municipaux qui ont préparé la plantation. Le cuisinier de l'école avait préparé des gâteaux pour le goûter qui a suivi et qui a contribué à faire de cet événement un moment très convivial. Elle indique qu'elle doit prochainement être interviewée sur cette belle réalisation.
- Mme la Maire indique que cette année des boîtes de chocolat seront offertes à nos aînés de plus de 85 ans résidant sur la commune ; les conseillers qui le souhaitent pourront participer à la distribution à domicile.

- Mme Géraldine ARNOULD rappelle que le marché de Noël a lieu ce vendredi ; 17 exposants sont attendus à l'intérieur, ce qui est un record ; à l'extérieur se tiendront les métiers de bouche. Le feu d'artifice sera tiré un peu plus tôt que l'an dernier, à 20h ; le Père Noël est attendu vers 19h, l'APEL organise une tombola.
- Mme Sandie CASSAN indique que les enfants qui utilisent l'abribus de Crayssac sont très satisfaits de l'éclairage solaire ; celui-ci émet une lueur et la lumière s'intensifie lorsqu'une présence est détectée ; un réglage doit être réalisé sur les plages horaires de fonctionnement.
- Un administré demande à la commune d'aménager l'entrée de sa propriété en faisant valoir sa carte d'handicapé. Il a donné un courrier en main-propre à chaque conseiller avant la réunion du jour. Sa situation demande à être vérifiée car il est évident que cette personne n'est pas en fauteuil roulant, sa carte d'handicapé lui permet peut-être seulement de se garer sur les places réservées. Si la demande est légitime la commune fera le nécessaire pour aménager un bateau devant son domicile.
- Le robot et les accessoires de cuisine offerts par le Rotary Club pour la cantine ont été livrés ; ils donnent pleine satisfaction. L'association a organisé un concert le 2 décembre à l'église Ste Spérie, dont les bénéfices pourraient conduire à un nouveau don de la part du Rotary.
- M. Florian LAFLORENCIE demande des nouvelles du projet d'implantation d'antenne 4G qui avait été discuté lors d'un précédent conseil ; a priori la société a trouvé un terrain adéquat sur Belmont-Bretenoux.
- Mme la Maire rappelle que la cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu le vendredi 12 janvier 2024 à 18h30.

La séance est levée à 21h15.

Vu la Maire,
Stéphanie ROUSSIES

Vu le secrétaire de séance,
Michel ARNAUDET